INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD BONNE
– PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE –
À L'OCCASION DE LA CDCI (COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)
DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

Notre Pays traverse une crise très grave.

Cette crise n'est pas une fatalité. Le temps d'une France qui va mieux viendra. Mais pour y parvenir, encore faut-il des réformes simples, claires, justes.

Des réformes aussi qui intègrent le fait qu'un avenir porteur d'espoir ne se fera pas **sans ou contre les collectivités territoriales**, qui restent les principaux moteurs de notre compétitivité économique et de notre cohésion sociale.

Les solutions ne peuvent venir seulement d'*en haut*.

Elles doivent venir d'abord du local, et donc de nos collectivités, qui sont un vivier d'innovation et d'expérimentation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit dans chaque département la refonte des *Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale*.

La nouvelle étape de réorganisation de l'échelon local qui est proposée aujourd'hui est capitale.

Car dans un Pays qui est en crise, nous n'avons plus le droit à l'erreur.

Nous devons être exigeants, privilégier le long terme et la cohérence.

Et la cohérence justement, où est-elle ?

Où est-elle, alors que dans la Loire, le dernier *Schéma Départemental de Coopération Intercommunale* date de décembre 2011, ce qui n'est tout de même pas une éternité, et que l'on n'a même pas pris le temps d'en analyser les effets sur la vie réelle des habitants, son intérêt et son coût ?

Où est-elle également, alors que la nouvelle carte des cantons vient tout juste d'entrer en vigueur, et n'a pas elle non plus vu ses effets analysés ?

Quelqu'un à Paris ou ailleurs pourrait-il nous dire quel est le lien entre toutes ces réformes, qui se contredisent, s'annulent les unes les autres, et sont engagées sans aucune concertation réelle avec les élus locaux ?

A-t-on bien mesuré toutes les conséquences au niveau humain et financier de toutes ces réformes à répétition ?

Et pour ne citer que quelques exemples dans la Loire, mesure-t-on les conséquences que cela peut avoir pour le syndicat mixte de l'*aéroport Loire-Saint-Etienne*, pour les *ZAIN*, pour les *SCOT*, et pour toutes les collectivités qui voient en permanence leur périmètre territorial et leurs compétences bouleversés, dans une insécurité juridique permanente ?

…/…

Ces évolutions constantes du paysage institutionnel et politique ont-elles seulement un sens et pour but de prendre en compte les attentes de nos habitants ?

La réalité, c'est que toutes ces réformes n'ont pour vrai objectif que de masquer les vrais problèmes, et notamment celui du chômage, qui prend aujourd'hui une dimension catastrophique.

La réalité aussi, c'est que tout cela est engagé dans la précipitation, et que nous sommes dans la même forme d'improvisation que pour d'autres initiatives récentes. Je pense notamment aux Départements, dont on annonce début 2014 la disparition, pour proclamer ensuite qu'ils sont indispensables, mais dont l'avenir après 2021 est encore incertain.

Toutes ces réformes ont par contre le mérite d'avoir des points communs : elles n'apporteront probablement aucune amélioration financière, elles sont très souvent illisibles alors que notre Démocratie a besoin de simplicité, et elles éloigneront encore plus les citoyens de leurs élus, qui étaient jusqu'à maintenant bien identifiés sur des territoires cohérents.

Ces réformes ont encore un autre point commun, c'est qu'elles ne disent pas la vérité et poursuivent de façon méthodique l'objectif de faire disparaître à terme les communes et les départements.

Mais venons-en à la carte intercommunale proposée pour la Loire.

Que les choses soient bien claires : notre Conseil départemental aborde ce *Schéma* avec un prisme précisément départemental.

Notre objectif est en effet d'aboutir à une situation dans laquelle les territoires ne soient pas opposés les uns aux autres, mais dans laquelle tout au contraire on les *met en mouvement*, en conjuguant leurs atouts.

En un mot, si nos villes ont besoin de campagnes fortes, nos campagnes ont-elles-aussi besoin de villes et d'intercommunalités fortes.

C'est en ce sens que le Département doit rester le garant de leur complémentarité, dans une conception exigeante de solidarité humaine et territoriale, ce que nous faisons depuis fort longtemps avec volontarisme et constance.

S'agissant de notre paysage intercommunal, les débats vont permettre d'aller dans le détail de la carte, pour le Nord, le Centre et le Sud du Département.

Je n'irai donc pas moi-même dans le détail, et souhaite juste rappeler un principe auquel nous tenons tous.

Et ce principe essentiel, c'est qu'au-delà des considérations de personnes, il n'y a qu'une chose qui doit l'emporter, c'est l'intérêt de nos concitoyens et de nos territoires sur le long terme.

C'est d'ailleurs dans cet esprit, et pour conclure, que le département ne peut cautionner une telle modification qui entérine à terme la disparition des communes et des départements.

Et si les résultats de ces réformes successives devaient aboutir dans la Loire à retrouver les 3 arrondissements historiques sous la forme de 3 grandes agglomérations, quel progrès et surtout quel intérêt ?

Je demande donc que la réflexion se poursuive et que les élus locaux soient non seulement écoutés, mais surtout entendus.

Je vous remercie.